



Bulletin d'adhésion « enfants »
MJC de Saint-André-de-Roquelongue
Saison 2020/2021

NOM : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Age :ans Classe :

Adresse :

Code postal : Ville :

LES PARENTS :

Mère :

NOM : Prénom :

Téléphone Mobile : Fixe :

mail :@.....

Père :

NOM : Prénom :

Téléphone Mobile : Fixe :

mail :@.....

Pour les élèves de moyenne et grande section maternelle (cocher la case ci-dessous)

Découverte des activités : MS/GS	
----------------------------------	--

Pour les élèves du CP au CM2

Jour	Activités MJC choisies (le cas échéant)
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Montant de la cotisation : 10€

Pour les enfants scolarisés à l'école de Saint André, la municipalité prend en charge 5€ par enfant.

Seuls les 5€ restants sont à la charge des familles, et seront à joindre à cette fiche qui sera à mettre avec le dossier des TAP et déposé obligatoirement à l'Accueil de loisir

les 24 et 25 août 2020

sans quoi l'enfant ne pourra pas être pris en charge par les intervenants MJC à la rentrée

OBLIGATOIRE : pour les activités sportives et gestuelles, joindre un certificat médical.

Les adhérents sont assurés par le groupe MAIF : contrat n° 0903873M

(recto)

AUTORISATIONS PARENTALES obligatoires

Je soussigné(e),, **père – mère – tuteur ***,

de l'adhérent mineur.....,

autorise mon enfant à adhérer et pratiquer les activités mentionnées sur le recto de cette fiche d'adhésion.

En cas d'accident, **J'AUTORISE – JE N'AUTORISE PAS *** les responsables de la MJC à faire pratiquer sur mon enfant toute intervention chirurgicale ou soins médicaux qui seraient nécessaires en cas d'urgence.

Personne à prévenir :, tél :

J'AUTORISE – JE N'AUTORISE PAS * la prise de vue photographique ou vidéo de mon enfant ou de moi-même pour valoriser les activités de la MJC et ses adhérents.

RESPONSABILITES et ENGAGEMENTS des parties

La MJC est responsable de l'enfant de 15H30 à 17H les jours pour lesquels il est inscrit à une activité couverte par la MJC.

L'adhésion à la MJC de Saint André de Roquelongue est libre et de votre seule décision.

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à **prévenir la MJC** par téléphone **au 06.84.14.48.88.**

D'autre part, si l'enfant venait de manière exceptionnelle à être **recupéré plus tôt** par un responsable légal, les parents s'engagent à **fournir** à cette occasion **une décharge** dûment remplie et signée. (un modèle est joint à cette fiche)

En cas d'**arrêt définitif** d'une activité, les parents s'engagent à fournir une **radiation écrite et signée**, précisant la raison et la date de prise d'effet. Elle ne pourra cependant faire prétendre à aucun remboursement.

Réciproquement, la MJC s'engage de faire au mieux pour **prévenir les parents en cas d'absence ponctuelle d'un intervenant**, afin qu'ils puissent récupérer l'enfant plus tôt dans la mesure du possible.

En cas d'accident, même bénin, les parents s'engagent à se mettre en relation avec l'intervenant de l'activité concernée et le responsable de la MJC. Un dossier sera établi par l'assurance et les consignes seront données à l'adhérent pour la conduite à tenir en cas de suite. L'association déclinera toute responsabilité dans le cas contraire.

L'inscription et le paiement relatifs aux activités péri-scolaires gérées par la MJC sont annuels et s'effectuent avec le règlement des TAPS, mis en place par la municipalité. Aucune autre méthode ne pourra être acceptée.

Je reconnais avoir pris connaissance et approuver les engagements et responsabilités engendrés par cette adhésion. Un exemplaire m'en a été remis.

Fait le :/...../.....

Signature des parents ou tuteur :